



CGT Finances Publiques Aveyron

COMPTE RENDU CHS-CT du 10/10/2013

THE SHOW MUST GO ON *

**Le spectacle doit continuer*

Pour ce troisième CHS-CT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) de l'année, l'ordre du jour était le suivant :

1 – Approbation du **procès-verbal** de la séance du 28/06/2013. Cela était fait à l'unanimité.

2 – Présentation du **guide méthodologique «l'enquête du CHS-CT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire»**.

Ce guide borne les champs d'intervention du CHS-CT suite à un acte suicidaire. Le choix d'effectuer une enquête est assumé par les membres du CHS-CT, après un incident grave comme un suicide ou une tentative de suicide sur le lieu de travail. Une réunion est convoquée dans les 24 heures et c'est à ce moment que la décision d'enquêter ou pas est prise. L'enquête du CHS-CT n'a pas pour objet d'élucider l'acte suicidaire. Elle ne cherche pas à établir des responsabilités car c'est le rôle d'une enquête pénale. Elle ne vise pas à déterminer si l'acte est imputable au service car c'est à la commission de réforme de rendre un avis sur ce point. Elle a pour finalité de faire émerger les éventuelles difficultés relatives aux conditions de travail dans le service afin de proposer des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

3 - Mr Renda a brièvement présenté la **doctrine d'emploi des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)**.

L'ISST contrôle l'application des règles du code du travail (livres I à V de la quatrième partie en ce qui concerne la fonction publique). Il a aussi une mission de conseil et d'expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de prévention et également une mission d'animation des acteurs de prévention. A noter qu'il n'a aucun pouvoir coercitif.

4 - Dans le quatrième point, le CHS-CT de l'Aveyron inaugurerait une nouvelle démarche. En effet, suite aux visites de sites effectuées par Mr Renda, il a été décidé d'établir une **fiche de suivi par poste des travaux effectués sur les préconisations de l'ISST**. Ce suivi est réalisé par Mr PICCHI secrétaire animateur des CHS-CT de l'Aveyron et du Tarn.

5 - Implantation des cabinets de médecine de prévention.

Le CHS-CT de l'Aveyron avait demandé le maintien de deux cabinets de consultation (à **Rodez** et **Millau**), car nous estimions qu'au regard de la taille du département ce n'était pas un luxe. La Direction Générale a abondé dans ce sens, le deuxième point de consultation sera donc maintenu.

6 - Mr Picchi a ensuite présenté la **note sur le fonctionnement du CHS-CT de l'Aveyron** qu'il a réalisée. Cette note, rédigée avec soin, synthétise les modalités d'action, les missions et les acteurs du CHS-CT. Elle sera **mise en ligne sur l'Ulysse Local** dans la page conditions de vie au travail, avec toute la documentation sécurité et conditions de travail. Nous vous invitons à consulter ces pages. En plus de récapituler l'activité du CHS-CT, vous pourrez y trouver nombres d'informations sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité.

7 - Les rapports de visites de Mr Renda s'adressaient aux trésoreries de **Marcillac-Vallon** et de **Montbazens**. Nous avons encore eu l'illustration de conditions de travail chaotiques. On nous demande sans cesse de nous adapter aux nouvelles exigences, aux nouvelles technologies mais apparemment l'immobilier, lui, est plus récalcitrant...

8 - Sur la partie budgétaire, ce dernier CHS-CT de 2013 avait pour but de solder les comptes. Chose relativement aisée vu qu'il ne restait que 2 211, 96 €.

Il a été décidé les **dépenses suivantes** :

- réfection d'un bureau (murs et sols) au 8 mai 1945 pour 1 380 €
- achat d'1 lampe de bureau à Capdenac pour 174, 52 €
- achat d'1 siège pour Decazeville, Montbazens et Marcillac (3 x 162,25 € = 486,75 €).

Le solde (170, 69 €) sera utilisé pour l'achat d'un système de sécurité réception pour le SIP-SIE de Saint-Affrique.

La CGT a voté pour ces achats. Nous nous étions abstenus lors du précédent CHS-CT sur la question des fauteuils (voir tract du CHS-CT 28/06 sur le site CGT pour les raisons de l'abstention) considérant que l'achat des sièges relevait de l'employeur. Mais dans ce cas de figure, en vertu du principe d'égalité entre collègues, nous avons validé ces dépenses. Il est cependant dommage que ces sommes ne puissent être utilisées à d'autres actions.

9 - Un point a été ensuite fait sur l'utilisation des agents chimiques sur les lieux de travail.

Pour nous, c'est quasi-exclusivement les produits ménagers. Le but ici recherché est d'éliminer tous les toxiques cancérigènes (tri-chlore, alcool à bruler, acétone...) et plus globalement les produits purs (javel par exemple). Ceci dans un objectif de prévention des maladies et de sauvegarde environnementale.

10 - Les questions diverses auront donné libre cours aux interrogations syndicales sur la fameuse **démarche stratégique**.

Nos questions ne trouvant que pour seule réponse «c'est en cours de réflexion», «je vous en parlerai quand je serais sûr», «je dois faire des propositions au directeur général», il était clair que nous n'obtiendrons aucune réponse à nos légitimes préoccupations. Nous pouvons donc l'affirmer ici, la direction pense à nous, elle va dérouler sa démarche stratégique comme Bercy le lui dictera et viendra nous l'annoncer quand tout sera bouclé avec la fierté de l'élève qui récite une leçon à la perfection, en attendant les félicitations du jury.

Cependant, il faut bien voir que cette leçon **concerne nos emplois, nos conditions de travail**, notre vie en somme. Nous devons prendre conscience individuellement que nous pouvons nous opposer collectivement à ces **restructurations sauvages, à ces mobilités subies**.

La dégradation continue du service public des finances ne sera en aucun cas une solution de sortie de crise. Le calcul et la collecte de l'impôt sont essentiels au fonctionnement d'une société comme la notre, le contrôle des dépenses publiques est un des piliers de la confiance d'une population en ses institutions. Agissons ensemble, il est encore temps de prendre la parole et d'arrêter ces réformes qui font plus penser à un spectacle d'illusionniste qu'à une réflexion engagée sur la société, ses attentes et ses besoins.

Les élus CGT restent et resteront très mobilisés sur les sujets des conditions de travail. Nous continuerons à porter les revendications des personnels pour le progrès social. Nous encourageons les personnels à remplir le cahier hygiène et sécurité, maintenant dématérialisé, ou à contacter les élus CGT pour faire part des demandes ou des interrogations sur leur quotidien professionnel. Le CHS départemental est compétent pour toutes les questions de sécurité et de santé au travail.

Vos représentants CGT : Martine Drzazga, Fabienne Mathieu, Catherine Merli, Richard Pons

Site de la section sur INTERNET ou INTRANET : <http://www.financespubliques.cgt.fr/12/>